

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 54
Membres absents : 24
Procurations : 09

Séance du 24 avril 2025
L'an deux-mille-vingt-cinq, le jeudi 24 du
mois d'avril, à 18 h 30, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 17/04/2025
Date de transmission : 29/04/2025
Date de mise en ligne : 05/05/2025

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BERNASCONI Gilbert, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. SIBOLD Clément, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. DELMOND Max (pouvoir à Mme TRENDEL Isabelle), Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. FERON Jules), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à M. CAPON Patrick), M. KERN Gérard, M. MARTIN Anthony, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), M. RIBSTEIN André (pouvoir à M. ADRIAN Daniel), M. SAVARY Nicolas, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. UEBERSCHLAG André (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. WIEDERKEHR Denis, M. WOLGENSINGER André

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

14^{ème} QUESTION

Convention financière annuelle 2025 à conclure en application de la convention-cadre 2024-2026 avec la Chambre d'Agriculture Alsace (DELIBERATION n° 2025-066)

Dans le cadre de la mise en application de la convention-cadre pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2024-2026 conclue avec la Chambre d'Agriculture Alsace et approuvée par délibération n°2024-010 du 21 février 2024, une convention financière annuelle 2025, détaillant le plan d'actions et fixant précisément les financements accordés pour l'année en cours, est proposée.

Le plan d'actions 2025 porte sur les priorités suivantes :

- Forum de mise en relation entre producteurs et acheteurs ;
- Renouvellement de l'organisation d'une journée fermes ouvertes ;
- Développement de filières agricoles locales favorables à la protection de la ressource en eau ;
- Formation et accompagnement technique de l'approvisionnement local à destination de la restauration collective ;
- Journées d'octobre à Mulhouse 2025 ;
- Politique d'aménagement du territoire : mise en réseau des porteurs de projets devant mettre en place une compensation agricole collective sur notre territoire ;
- Co-animation de la convention et participation aux différentes démarches lancées par Saint-Louis Agglomération.

Au titre de ce plan d'actions, il est envisagé le versement d'une subvention d'un montant de 25 000 €, sous réserve de la réalisation effective des actions présentées dans le bilan de réalisation annuel.

A noter que le montant de la participation financière sera ajusté selon les modalités suivantes :

- si le montant réel varie à la hausse, la participation n'est pas réévaluée ;
- en revanche, si les documents montrent que le montant total des dépenses réalisées pour le programme subventionné est inférieur aux dépenses présentées, le solde à verser sera calculé au prorata des dépenses réellement engagées par la Chambre d'Agriculture Alsace.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la convention financière 2025 à conclure avec la Chambre d'Agriculture Alsace, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- d'approuver l'attribution de la subvention correspondante à la Chambre d'Agriculture Alsace, dans les conditions mentionnées dans la convention ci-annexée ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 28 avril 2025

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

